

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)
Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heure,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. Jean-François FAURE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le dix-sept juillet deux-mille vingt-six

Présents : M. Jean-François FAURE, M. Jean-Claude CUTIVEL, Mme Constance LASSAIGNE, Mme Anne-Clémence MAUDET, Mme Sophie LIGEON, M. Christophe SARAYOTIS, Mme Hélène MEE, M. Bruno Lamy

Absents excusés :

Vincent Faure

Nathalie Weiss, donne procuration à Mme Hélène MEE

Frank Bresson

Absents non excusés :

Mme Sophie LIGEON est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

Article 1 – Emploi Agent périscolaire de garderie - Délibération augmentation du temps de travail sur emploi permanent

Christophe SARAYOTIS sort de la salle pour la délibération.

Le temps de travail délibéré s'élève à une heure chaque soir de 16h30 à 17h30 et une demi-heure chaque matin soit 6 heures par semaine. Une période d'essai d'un mois sera demandée.

Nous votons à la *majorité* que la garderie sera offerte à l'agent du périscolaire.

Le Conseil Municipal souhaiterait que l'agent du périscolaire, s'il n'est pas déjà muni de BAFA ou d'une formation équivalente, passe le BAFA (en dehors de son temps de travail) et réfléchit à une solution pour lui financer.

La formation devra être remboursée par le ou la salarié(e) si la formation n'est pas achevée car la personne arrête son contrat de travail.

Délibération pour l'augmentation du temps de travail de l'agent du périscolaire :

Pour : 8

Contre :

Abstention : 1

Article 2 – Emploi Agent de cantine scolaire (Carmine) – Délibération Création de poste sur emploi permanent

La préparation des repas (réchauffe individuelle des repas amenés par les parents d'élève), la surveillance des enfants, la proposition d'activité récréative avant le retour en classe et la vaisselle en fin de repas n'est assuré que par une personne. Il est donc souhaité de créer un emploi d'agent de cantine scolaire pour venir en renfort de l'ATSEM.

Délibération pour la création de poste emploi permanent « Agent de Cantine Scolaire » :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- Mettre en place un panneau d'affichage sur le parking du Vellan pour afficher les arrêtés municipaux
- Prolongation de l'Arrêté Municipal d'interdiction d'accès aux massifs forestiers tacitement reconductible jusqu'à son abrogation.

Vote : Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 0

- Changement de logo : il est approuvé par les Conseillers Municipaux la nécessité de changer le logo de la commune, plusieurs propositions ont été présenté ce jour.

- *Hélène MEE sort de la salle pour délibération*

Après discussion le Conseil Municipal propose d'émettre un avis favorable à la demande de M. Recochet. Cette demande devra être approuvé par la CCVD, mais elle sera appuyée par l'avis de notre Conseil Municipal. La demande de M. Recochet consiste en la possibilité de réduire la distance autorisée entre la route départementale D70b et sa future construction (située sur la parcelle cadastrale C0514) avant de pouvoir demandé une autorisation d'urbanisme. Compte-tenu de la situation : réseau d'égout communal traversant la parcelle de M. Recochet en plein milieu et l'accolement à la RD des maisons existantes voisines, il nous paraît juste d'appuyer cette demande.

- Notre prestataire de service chargée du ménage communal nous demande si elle doit continuer son travail tout l'été. La réponse du Conseil Municipal est oui sauf pendant ses périodes de congés.
- Le bois du tilleul regroupé dans le parc communal sous l'école est à la disposition des administrés, le premier arrivé sera le premier servis car pour une sécurité optimale il doit être retiré du parc d'enfant dans les plus brefs délais.
- La Directrice d'école souhaite acquérir un meuble de rangement et demande une participation communale. Le Conseil Municipal ainsi regroupé vote à l'unanimité la participation communale à hauteur de la moitié du meuble acheté.

La séance est levée à 20h00

Le prochain conseil se réunira en mairie le 3 septembre 2026 à 19h00

La secrétaire de séance,
Sophie LIGEON



Le Maire,
Jean-François FAURE

